

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 JUIN 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Nouveau Centre
Technique Municipal –
changement d'affectation
de la parcelle AZ 6**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 juin 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juin 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juin 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

N° DE DOSSIER : 14 E 03

OBJET : NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CHANGEMENT
D’AFFECTATION DE LA PARCELLE AZ 6

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En 1999, la Ville a exercé son droit de préemption pour faire l’acquisition d’une parcelle cadastrée AZ 6 d’une superficie de 4 325 m² en vue de la réalisation d’un éventuel échangeur sur l’A14 dont certaines solutions de raccordement sur la RN13 empiétaient largement sur ce terrain.

Le projet de raccordement n’ayant pas abouti, la Ville souhaite affecter cette parcelle à la réalisation du futur Centre Technique Municipal.

Le projet de construction s’établit actuellement sur l’emprise de la parcelle AZ 6 ainsi que sur les parcelles AZ 76 acquise par la Ville en 2008 et AZ 75 dont l’acquisition est en cours auprès de la Société des Autoroutes Paris-Normandie.

La destination de la parcelle AZ 6 ayant changé, il convient de délibérer sur la nouvelle affectation conformément aux dispositions de l’article L. 213-11 du Code de l’Urbanisme modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d’affecter la parcelle AZ 6 au projet d’équipement public du futur Centre Technique Municipal.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

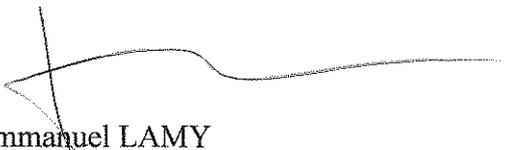
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE (pouvoir à Madame GOMMIER) votant contre,

APPROUVE la nouvelle affectation de la parcelle AZ 6 en vue de la réalisation du futur Centre Technique Municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye